

MISSION TO ROCK

Prénom : _____

Nom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

E-mail personnel de l'adhérent : _____

(Afin de garantir une bonne circulation de l'information, connectez-vous chaque MARDI SOIR sur votre boîte e-mail)

Merci d'écrire lisiblement et de bien mettre en évidence les caractères spéciaux.

Téléphone de l'adhérent : _____

Téléphone du représentant légal : _____

(Obligatoire si l'adhérent est mineur)

Comment avez-vous connu Mission To Rock ?

Guide associatif Publicité Pages Jaunes.fr Autre : _____

Cours : Guitare Basse

(Le groupe auquel appartiendra l'adhérent sera déterminé par notre professeur, M. Fabien Mercier, lors du 1^{er} cours)

Païement : Une fois Trois fois

(Encaissements : Septembre 2009 ; Octobre 2009 ; Novembre 2009)



Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires
Veillez lire et signer le règlement intérieur au verso

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « MISSION TO ROCK »

Introduction : le présent règlement intérieur a été établi par l'ensemble des bénévoles de l'association, lors d'une assemblée datée du Dimanche 6 Juillet 2008. Il a été modifié de façon régulière par la réunion du conseil d'administration en date du Mercredi 10 juin 2009.

1 - L'élève s'engage à suivre très assidûment les cours de musique dispensés par l'association Mission To Rock pendant 30 semaines scolaires et pour lesquels il a demandé son inscription.

2 - La condition première de la progression des élèves étant l'assiduité aux cours, l'adhérent doit arriver à l'heure et avertira la responsable coordinatrice Mlle Natacha Nirel, de son absence. Une feuille de présence sera tenue lors de chaque séance.

Si l'élève n'est pas présent aux horaires convenus, l'association se décharge de toute responsabilité quant à ses agissements. C'est pourquoi les responsables légaux seront prévenus par courrier des absences.

ATTENTION : l'engagement pris à l'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire. Le cours d'instrument est collectif : l'élève est tenu d'assister à la séance entière de cours, dans un but pédagogique.

3 - Le paiement de l'année scolaire se fait en totalité au moment de l'inscription. L'adhésion est fixée à 110 € pour l'année scolaire 2009/2010 (chèques loisirs Lambersartois acceptés). Toutefois, il est possible de remettre trois chèques qui seront encaissés aux dates suivantes :

- Septembre 2009 : 40 €
- Octobre 2009 : 40 €
- Novembre 2009 : 30 €

4 - TOUTE ACTIVITÉ COMMENCEE EST DUE EN TOTALITÉ. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN COURS D'ANNEE.

5 - Une assurance collective a été prise. Elle couvre l'année scolaire.

6 - L'adhérent doit posséder l'instrument qu'il choisit d'étudier, ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument loué par l'association à hauteur de 10 € par mois, sous réserve des disponibilités. Dans ce dernier cas, un chèque de caution (non encaissé) lui sera demandé. En cas de détérioration ou de non restitution de l'instrument, ce chèque de caution sera encaissé.

7 - Mission To Rock ne fonctionne que grâce au prêt de la salle Jules Maillot de la Mairie de Lambersart : il est entendu que tous en prendront soin et seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.

8 - Les cours ont lieu tous les mercredis hors vacances scolaires, et sont répartis de la manière suivante :

- o 17h15 – 18h00 -> Guitare Groupe A (1)
- o 18h00 – 18h45 -> Guitare Groupe A (2)
- o 18h00 – 18h45 -> Guitare Groupe B
- o 18h45 – 19h30 -> Basse initiation
- o 19h30 – 20h15 -> Basse
- o 20h15 – 21h00 -> Guitare Groupe C

Le professeur évaluera l'élève au premier cours de l'année, pour le placer dans le cours adéquat.

9 - L'adhérent verra ses connaissances contrôlées par une évaluation continue. Un concert de fin d'année lui permettra de bénéficier d'une première expérience scénique, s'il le souhaite.

10 - Pour une meilleure efficacité de l'enseignement, le professeur et l'ensemble des bénévoles de l'association seront réunis une fois par trimestre. Toutefois, en cas de nécessité, une assemblée extraordinaire pourra avoir lieu.

11 - En cas d'absence du professeur, l'adhérent sera prévenu soit par mail, soit par sms, ou via le site internet : www.mission-to-rock.com. Par conséquent, l'adhérent se doit de consulter régulièrement le site ou ses e-mails (nous recommandons à tous les adhérents de **se connecter chaque MARDI SOIR sur leur boîte e-mail** afin d'être informé en temps réel de toute modification). Si, toutefois, l'adhérent ne possède pas de connexion internet, il sera prévenu par téléphone.

ATTENTION : les cours commencent et finissent à l'heure prévue. Nous vous demandons d'être très exacts. Nous ne sommes pas responsables de l'adhérent après l'heure et la salle Jules Maillot est fermée automatiquement par le gardien municipal. Merci d'en tenir compte.

12 - En aucun cas l'association ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.

13 - Tout courrier pourra être adressé au Siège de l'Association : Mission To Rock – 36 bis, Rue du Bourg - 59130 LAMBERSART

L'inscription implique l'accord du responsable légal sur la totalité du présent règlement intérieur dont il a pris connaissance avant de s'inscrire ou d'inscrire leur(s) enfant(s).

Nom et Prénom du représentant Légal ou du majeur ; Mention « **lu et approuvé** » ; signature